

BAVANS CONDUITE

SIRET 819 559 071 00017/N°TVA IntraFR86 819559071

Ecole de conduite Auto, Moto et Scooter

Gaëlle CHOUHIB *Référente clientèle-enseignante cat B*

Sébastien MION *responsable pédagogique-enseignant cat B-A*

03.63.38.51.26

autoecole@bavans-conduite.fr

<https://www.bavans-conduite.fr>

36 Grande Rue, 25550 BAVANS

Numéro d'agrément E1802500090

PROGRAMME DE FORMATION de l'Apprentissage Anticipée de la Conduite (AAC)

1.CONDITIONS D'ACCES :

- Être âgé de 15 ans ou plus ;
- Avoir l'accord de l'assureur du véhicule et de son représentant légal ;
- Réussir l'Examen Théorique Général du code de la route ;
- Suivre une formation pratique de minimum 20h de conduite et réussir l'évaluation de fin de Formation Initiale de votre Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière ;
- Participer au RDV préalable de 2h avec vos accompagnateurs à l'issue duquel vous sera remis une attestation de Fin de Formation ;
- Participer aux RDV pédagogiques qui ont lieu en cours de formation.

2.MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Livre de code B
- Salle de code avec accès aux cours de code et cours thématiques avec enseignant ;
- Plateforme de travail du code de la route en ligne avec suivi de progression ;
- Livret d'apprentissage ;
- Suivi de formation pratique sur tablette dans les véhicules ;
- Véhicules doubles commandes avec équipement hivers.

3.OBJECTIF : Maitriser le maniement d'une voiture et circuler sur tous types de route en assurant sa sécurité et celles des autres usagers en vue du passage des épreuves du permis de conduire.

4.ENCADREMENT : Formateurs BEPECASER : Liste disponible sur demande

5.PROGRAMME DE FORMATION

- **EVALUATION DE DEPART** : Il s'agit d'une évaluation sur tablette numérique d'une durée d'environ 45 minutes. - il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation. En fonction de vos aptitudes à comprendre et mémoriser les différents exercices, l'enseignant estimera le volume d'heures supplémentaires qui lui semble être nécessaire pour atteindre le niveau requis à l'examen.

➤ THEORIQUE :

Comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre enseignant sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances vous aideront à suivre votre progression et à adapter votre travail en assistant aux cours de code thématiques par exemple.

Un examen Théorique Général aura lieu dans un centre agréé à l'issue de la formation.

➤ CIRCULATION : (20h de conduite minimum obligatoire)

1. MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.



AUTO-EVALUATION

2. APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.



AUTO-EVALUATION

3. CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes.
- Savoir en tenir compte. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...



AUTO-EVALUATION

4. PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

- a) Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b) Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- c) Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- d) Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- e) Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- f) Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- g) Pratiquer l'écoconduite.



AUTO-EVALUATION

- **LA PHASE DE CONDUITE AVEC ACCOMPAGNATEUR(S) :** La conduite avec l'accompagnateur se déroule ensuite sur une durée minimale d'un an. Durant cette période, le conducteur devra parcourir au minimum 3 000 kilomètres, sous la vigilance et les conseils de l'accompagnateur.
- **Un rendez-vous préalable** avec l'accompagnateur est obligatoire, d'une durée minimale de deux heures. Le candidat se retrouve pour la première fois en présence du moniteur et de l'accompagnateur. Ce dernier profite à cette occasion de l'apport des conseils et des informations délivrés par l'enseignant de la conduite afin d'assurer une continuité dans la formation.
- Un suivi est assuré par l'école de conduite sous la forme **de deux rendez-vous pédagogiques** obligatoires avec l'élève, l'un entre 4 et 6 mois de conduite (et environ 1 000 kilomètres parcourus), l'autre à l'issue des 3 000 kms. C'est lors du deuxième rendez-vous pédagogique que le formateur décide si le candidat est prêt à passer l'épreuve pratique du permis de conduire lorsqu'il aura 17 ans. Les rdvs en salle animés par un enseignant sont généralement collectifs et permettent aux élèves ainsi qu'à leurs accompagnateurs de partager leurs premières expériences et d'échanger sur différents thèmes de la sécurité routière.